

Tertullien

A sa femme

LIVRE I

J'ai pensé qu'il était à propos, compagne bien-aimée dans le service de notre Seigneur, de vous tracer dès ce moment les règles que vous aurez à suivre après mon départ de ce monde, si je suis rappelé avant vous, et de les confier à votre bonne foi, afin que vous ayez à les observer. En effet, lorsqu'il s'agit des intérêts de la terre, notre prévoyance n'est jamais en défaut, et nous avons des testaments pour assurer à l'un ou à l'autre nos successions temporelles. Pourquoi ne nous occuperions-nous pas plutôt des intérêts spirituels de notre postérité, en lui léguant d'avance, outre l'héritage de nos vertus, nos avertissements et nos exhortations sur ce qui peut lui procurer les biens impérissables et le royaume des cieux! Fasse le Dieu «auquel appartiennent l'honneur, la gloire, la louange, la puissance et la dignité, aujourd'hui et dans tous les siècles des siècles, » que vous puissiez recueillir dans son intégrité le dépôt de mes avertissements et de ma foi!

I. Je commence par vous recommander de renoncer à de secondes noces, une fois que je ne serai plus, autant du moins que le pourra votre continence. Et ne croyez pas qu'il m'en revienne quelque avantage; c'est pour vous seulement que je vous le demande. Vous le savez: la résurrection ne promet pas aux Chrétiens, après leur sortie du siècle, la réunion des époux, puisqu'ils seront transformés en la substance angélique et en auront la pureté. Par conséquent aucune de ces jalouses sollicitudes qu'éveille la concupiscence de la chair, ne réclamera au jour de la résurrection la femme de l'Evangile, qui épousa sept maris; aucun d'eux ne l'attend pour lui adresser des reproches. La difficulté des Sadducéens s'est évanouie devant la réponse du Sauveur. Ainsi, que je vous conseille la viduité pour me réserver l'intégrité de votre chair, et que ma jalousie redoute un affront, ne le pensez pas. Alors il ne sera plus question entre nous de honteux plaisirs. Dieu promettrait-il à ses élus des voluptés si frivoles et si impures? Mais puisque ces avertissements peuvent vous profiter, à vous ou à toute femme qui appartient au Seigneur, permettez-moi de les développer.

II. Nous sommes loin de le contester. L'union de l'homme et de la femme a été bénie par Dieu, comme la pépinière du genre humain, imaginée et permise pour peupler l'univers et remplir le siècle, pourvu toutefois qu'elle demeure unique. Adam était le seul mari d'Eve; Eve fut la seule femme d'Adam, parce que Dieu l'avait seule tirée de sa côte. Sans doute les anciens et les patriarches eux-mêmes épousaient plusieurs femmes et avaient en outre des concubines. Mais sans répondre ici que la synagogue était la figure de l'Eglise, et nous bornant à une interprétation plus simple, il fut nécessaire d'établir bien des choses qui devaient être retranchées ou réformées dans la suite des temps; car la loi mosaïque était attendue: il fallait marcher à son accomplissement à travers les ombres et les imperfections. A la loi mosaïque devait succéder le Verbe de Dieu, qui introduirait la circoncision spirituelle. Ce n'étaient donc là que des institutions provisoires, autorisées alors par la condescendance de Dieu; mais qui, appelant une réforme postérieure, ont été retranchées comme superflues ou coordonnées entre elles, soit par le Seigneur, dans son Evangile, soit par l'Apôtre, à la fin des temps.

III. Mais de la liberté accordée aux pères, des restrictions imposées aux enfants, conclurai-je que le Christ est venu séparer les époux et détruire l'union conjugale, apportant ainsi une prescription contre le mariage? Loin de moi cette pensée; je l'abandonne à ceux qui, entre autres erreurs, prétendent qu'il tant séparer ceux qui ne sont plus qu'une seule et même chair, et par là donnent un démenti à celui qui, ayant emprunté à l'homme de quoi créer la femme, a réuni et confondu dans les liens du mariage deux corps

formés de la même substance. D'ailleurs, nous ne lisons nulle part que le mariage est interdit, puisqu'il est bon en soi-même. Seulement l'Apôtre nous apprend qu'il existe quelque chose de meilleur que ce bien; car, s'il permet le mariage, il lui préfère la continence, celui-ci à cause des pièges de la tentation, celle-là par rapport à la brièveté des temps. A qui interroge les motifs de cette déclaration, il devient bientôt évident que le mariage ne nous a été permis qu'en vertu de la nécessité. Or, la nécessité déprécie ce qu'elle autorise.

Ensuite, il est écrit: « Il vaut mieux se marier que de brûler. » Mais quel bien, je vous le demande, qu'un bien qui doit toute sa recommandation au mal avec lequel on le compare; de sorte qu'il n'est bon de se marier que parce que brûler est un mal. Mais combien il vaut mieux ne pas se marier et ne pas brûler non plus! Dans la persécution aussi, il vaut mieux profiter de la permission qui a été donnée de fuir de ville en ville, que d'être livré aux magistrats et d'apostasier dans les tortures: plus heureux cependant ceux qui n'ont point défailli en rendant à Dieu un illustre témoignage!

J'irai plus loin. Ce que l'on ne fait que permettre n'est pas bon. --- Quoi donc, s'écriera-t-on? faut-il nécessairement que je meure. Si je tremble, je le puis sans crime. ---Et moi, je réponds: Si l'objet m'inspire des craintes, je me défie du motif qui me le permet; car personne n'imagine de permettre ce qui est bon de sa nature, attendu que pas un doute ne s'élève sur sa bonté, qui est manifeste à tous. Que certaines choses ne soient pas formellement défendues, ce n'est pas une raison pour les désirer, quoique, à vrai dire, leur en préférer d'autres, ce soit les défendre. La préférence donnée aux unes devient la condamnation des autres. Une chose n'est pas bonne, ou n'est pas dégagée de tout mal, par la raison qu'elle ne nuit pas. Le bien véritable l'emporte par ce côté, que non-seulement il n'est pas nuisible, mais qu'il est toujours profitable. Vous devez préférer ce qui est positivement utile à ce qui n'a d'autre mérite que de ne pas nuire. Le premier suppose des combats et des triomphes; le second peut donner le repos, mais sans victoire. Si « oubliant ce qui est derrière nous pour fixer les yeux sur ce qui est en avant, » nous écoutons les paroles de l'Apôtre, nous aspirerons à ce qu'il y a de meilleur. Ainsi, quoiqu'il ne nous « tienne pas ce langage pour nous tendre un piège, il ne nous en montre pas moins l'utilité de la continence, » quand il dit: « Une femme qui n'est pas mariée s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit. Mais celle qui est mariée s'occupe du soin de plaire à son mari. » Au reste, nulle part il ne permet le mariage sans nous répéter qu'il aimerait mieux nous voir suivre courageusement ses exemples. Heureux le fidèle qui ressemblera à Paul.

IV. Mais nous lisons que « la chair est faible, » et notre mollesse se prévaut de cet aveu. Toutefois, nous lisons aussi que « l'esprit est fort; » double oracle placé en regard l'un de l'autre pour s'éclairer mutuellement. La chair est une substance terrestre, l'esprit une substance céleste. D'où vient donc que, portés à nous excuser, nous alléguions ce qu'il y a en nous de faible, au lieu de nous appuyer sur ce que nous avons de fort? Pourquoi la substance de la terre ne se soumet-elle pas à la substance du ciel? Si l'esprit est plus fort que la chair, parce qu'il est de plus noble origine, n'accusons que noire lâcheté qui cède l'empire à la plus faible. Deux espèces de faiblesses humaines rendent les secondes noces nécessaires à celles dont la première union a été brisée. La première et la plus puissante vient de la concupiscence de la chair; la seconde naît de la concupiscence du siècle. Mais nous devons répudier l'une et l'autre, parce que nous sommes les serviteurs de Dieu, et que nous renonçons à l'ambition et aux voluptés du siècle. La concupiscence de la chair met en avant les obligations de l'âge, recherche la moisson de la beauté, se repaît avec orgueil de ce qui est son outrage; un mari, dit-elle, est nécessaire à une femme, pour la guider, la consoler et la protéger contre les mauvaises rumeurs.

Vous, ma bien-aimée, à ces conseils de la concupiscence répondez par l'exemple de nos sœurs dont les noms sont enrôlés dans la milice du Seigneur, et qui, après avoir envoyé devant elles leurs époux, immolent à la pudeur les séductions de la beauté ou de la jeunesse. Elles aiment mieux devenir les épouses de Dieu: toujours belles, toujours vierges pour Dieu, elles vivent avec lui, elles s'entretiennent avec lui, elles ne le quittent ni le jour, ni la nuit, elles lui apportent en dot leurs oraisons, et en échange de cette sainte alliance, elles reçoivent de lui, toutes les fois qu'elles le désirent, le douaire de sa faveur et de sa miséricorde. C'est ainsi qu'elles possèdent d'avance le don éternel du Seigneur, et qu'épouses de Dieu ici-bas, elles sont déjà

inscrites dans la famille des anges. Voilà sur quelles traces vous exerçant à l'apprentissage de la continence, vous ensevelirez dans la tombe d'une affection spirituelle la concupiscence de la chair, en substituant les récompenses éternelles aux sollicitations temporelles et fugitives de la beauté ou de l'âge.

D'un autre côté, la concupiscence du siècle prend sa source dans la vaine gloire, la cupidité, l'ambition et le prétexte d'une fortune insuffisante, qu'elle transforme en autant de nécessités de se marier. Dominer dans une famille étrangère, s'établir dans une opulence qui n'est pas à soi, arracher à autrui les frais de son luxe, et prodiguer follement des trésors qui ne lui coûtent rien, voilà les biens célestes que la concupiscence promet. Ah! loin des fidèles ces pensées, puisqu'ils ne doivent pas s'inquiéter comment ils vivront, à moins de se défier des promesses du Seigneur, « qui revêt de tant de grâce le lis des champs, qui nourrit l'oiseau du ciel sans qu'il travaille, qui nous défend de nous mettre en peine de la nourriture ou du vêtement pour le jour de demain, et nous affirme avec serment qu'il n'ignore aucun des besoins de ses serviteurs. » Il ne leur donne pas, il est vrai, de lourds colliers d'or, des vêtements aussi somptueux qu'embarrassants, un peuple d'esclaves gaulois, des porteurs germains, ni toute cette pompe qui allume dans le cœur d'une jeune fille le désir de se marier; il leur fournit seulement le nécessaire; c'est assez pour la décence et la modération. Persuadez-vous bien, je vous en conjure, que rien ne vous manquera si vous servez le Seigneur. Je me trompe, vous possédez tout en possédant le Seigneur auquel appartiennent toutes choses. Songez aux biens célestes; vous regarderez avec mépris ceux de la terre. La veuve qui s'est engagée au service de Dieu ne connaît plus d'autre nécessité que la persévérance.

V. Quelques-uns, disent-ils, n'entrent dans le mariage que par le désir de revivre dans une postérité, plaisir quelquefois si amer. Cette raison n'existe pas pour nous. A quoi bon soupirer après des enfants, puisque, si nous en avons, nous souhaitons de les voir enlevés à ce siècle impie, à cause des tempêtes qui les menacent, impatients nous-mêmes d'être délivrés de ce monde prévaricateur et d'être reçus dans le royaume de Dieu, ainsi que l'Apôtre le demandait pour lui-même? Une postérité vraiment est chose nécessaire au serviteur de Dieu! Sans doute nous sommes déjà trop certains de notre salut, pour consacrer encore nos loisirs à nos enfants! Il nous faut chercher des fardeaux dont la plupart des infidèles s'affranchissent, que la loi leur impose, dont ils se débarrassent par le parricide, mais qui à nous sont aussi importuns que dangereux pour la foi! Pourquoi le Seigneur s'est-il écrié: « Malheur aux femmes enceintes ou nourrices! » sinon parce qu'il veut nous attester que des enfants seront une encombre dans ce jour où il faudra avoir les pieds libres? Cet anathème retombe sur le mariage, mais il n'atteint pas les veuves. A la première trompette de l'ange, elles s'élanceront sans obstacle. Qu'importent les persécutions et les calamités les plus violentes? elles les supporteront sans peine, parce qu'il n'y aura aucun fardeau nuptial qui tressaille dans leur sein ou s'agite à leurs mamelles.

Si donc on ne se marie que pour la chair, le siècle, ou le désir de laisser une postérité, aucune de ces prétendues nécessités ne peut convenir à un Chrétien; il lui suffit du moins d'avoir succombé une fois à l'une d'elles, et d'avoir épuisé dans un mariage unique toutes les concupiscences de cette nature. Célébrons tous les jours des noces, et nous serons surpris dans ces stériles occupations par le jour de l'épouvante, comme Sodome et Gomorrhe. Assurément, elles ne se livraient pas seulement aux noces et au trafic. Mais quand l'Ecriture dit: « Ils se mariaient et ils trafiquaient, » elle désigne les deux dérèglements les plus remarquables de la chair et du siècle, et qui nous détournent le plus des préceptes divins, l'un par les convoitises de la luxure, l'autre par le désir de posséder. Leur aveuglement toutefois avait lieu lorsque le monde ne touchait point encore à sa fin. Que faut-il donc attendre, si le Seigneur nous détourne aujourd'hui de choses qui déjà lui étaient abominables autrefois? « Le temps est court, dit l'Apôtre. Que reste-t-il à faire, sinon que ceux qui sont dans le mariage vivent comme s'ils n'étaient pas mariés? »

VI. Si ceux qui sont mariés doivent s'abstenir comme s'ils ne l'étaient pas, à plus forte raison est-il défendu à ceux qui sont libres de reprendre des liens qu'ils n'ont plus; de sorte que la femme dont le mari a quitté ce monde doit abriter dans la continence la fragilité de son sexe. Au reste, ainsi le pratiquent la plupart des femmes infidèles pour honorer la mémoire d'un époux qui leur a été cher. Quand une difficulté nous arrête, jetons les yeux sur ceux qui parcourent à côté de nous une carrière plus laborieuse encore. Combien qui, en sortant du bain régénérateur, se consacrent à la chasteté! Combien qui, d'un consentement mutuel,

suppriment les devoirs du mariage, eunuques volontaires, pour mieux conquérir le ciel! Si l'on embrasse la continence dans le mariage, à combien plus forte raison faudra-t-il se l'imposer quand la mort l'a rompu? Il est plus difficile, si je ne me trompe, d'abandonner les droits d'un mariage qui subsiste, que de renoncer pour toujours à celui qui ne subsiste plus. Quoi donc! la continence embrassée pour Dieu paraît-elle chose si dure et si difficile à une veuve chrétienne, quand les Gentils eux-mêmes immolent à leur Satan le veuvage et la virginité de leurs sacerdoce? À Rome, ces gardiennes du feu éternel qui préludent à leur châtement par les flammes qu'elles entretiennent avec l'antique dragon lui-même, sont choisies parmi les vierges. Dans la ville d'Egée, c'est une vierge que le sort désigne pour être la prêtresse de Junon Achéenne. La pythonisse qui exhale ses fureurs à Delphes ne connaît pas le mariage. Ici même, nous voyons des veuves d'un genre nouveau s'arracher au lien qui les unit, pour se consacrer à Cérès Africaine. Oubli le plus cruel des oublis! Peu satisfaites de mourir à des époux qui vivent, elles glissent de leurs propres mains dans la couche conjugale celles qui doivent les remplacer, au grand plaisir de leurs époux, s'interdisent tout commerce avec eux, et répudient jusqu'aux caresses de leurs enfants. Tant que dure ce sacerdoce, elles observent cette sévère discipline de la viduité, qui n'a pour elles aucune des consolations de la piété. Voilà les sacrifices que le démon impose aux siens, et il est obéi! La continence de ses serviteurs le dispute à celle des serviteurs de Dieu. Les enfers contiennent aussi des prêtres. Satan a trouvé le secret de perdre les hommes, même par la pratique des vertus: peu lui importe de tuer les âmes, celles-ci par la luxure, celles-là par la continence.

VII. Le maître du salut nous a montré dans la continence un instrument de notre éternité, un témoignage de la foi, et un ornement de cette chair qui doit revêtir un jour un vêtement d'incorruptibilité, enfin un moyen d'accomplir la volonté de Dieu. Réfléchissez de plus, je vous en conjure, que personne ne quitte ce monde sans la volonté de Dieu, puisque la feuille elle-même ne tombe point de l'arbre sans sa permission. A celui qui nous a fait entrer dans le monde de nous en faire sortir. Par conséquent, si votre mari est rappelé avant vous par la volonté de Dieu, c'est aussi la volonté de Dieu qui a rompu votre mariage. Pourquoi voudriez-vous rétablir ce que Dieu a détruit? Pourquoi dédaigneriez-vous la liberté qui vous est offerte, pour reprendre les chaînes du mariage? «Etes-vous lié avec une femme, dit l'Apôtre? ne cherchez point à vous délier. N'avez-vous point de femme? ne cherchez point à vous marier.» Car, quoique vous ne péchiez pas en vous remariant, il vous avertit cependant que vous vous exposez aux tribulations de la chair. Chérissons donc, autant que nous en sommes capables, la vertu de la continence. Saisissons-la aussitôt qu'elle se présente, afin que la viduité accomplisse ce que n'a pas pu le mariage. Il faut embrasser avec amour une occasion qui retranche ce que la nécessité ordonnait. La discipline de l'Eglise et les prescriptions de l'Apôtre nous apprennent assez tout ce que les secondes noces enlèvent à la foi, et combien elles nuisent à la sainteté, lorsque Paul défend « à celui qui a été marié deux fois de présider dans l'Eglise, et n'admet dans l'ordre des veuves que celles qui n'ont eu qu'un mari, » parce que l'autel de Dieu doit demeurer immaculé. La multitude que l'Evangéliste aperçut couverte de robes blanches figurait la sainteté de l'Eglise. Le sacerdoce de la viduité et le célibat subsistent jusque chez les païens. Le démon, pour rivaliser avec Dieu, a défendu au roi du siècle et au grand pontife de se marier deux fois.

VIII. Qu'elle est agréable à Dieu la chasteté, puisque son antagoniste en reproduit le simulacre, non pas qu'il soit capable de quelque vertu, mais pour insulter à notre maître jusque dans ses prédilections! En effet, une bouche prophétique a exprimé d'un seul mot l'excellence du veuvage: « Soyez justes envers la veuve et l'orphelin; puis, approchez, entrons en lice, dit le Seigneur. » Plus le bras de l'homme fait défaut à ces deux faiblesses, plus le Père commun leur ouvre ses miséricordes et les couvre de sa protection. Voyez comme il grandit et s'élève jusqu'à Dieu, le mortel qui fait du bien à la veuve et la veuve elle-même, quelle est sa dignité, puisque son vengeur ici-bas entre en lice avec le Seigneur! Un pareil honneur, j'imagine, n'est pas réservé aux vierges. Quoique chez elles, une chair intacte et dégagée de toute souillure doive contempler Dieu face à face, toujours est-il que la veuve marche à travers des sentiers plus pénibles. Ne pas convoiter ce que l'on ignore, et continuer de haïr ce que l'on n'a jamais souhaité, rien de plus facile. Une gloire plus belle s'attache à la continence, qui connaît ses droits et ne dédaigne qu'après l'expérience. A la vierge donc plus de félicité! mais à la veuve plus de labeur; celle-ci parce qu'elle a toujours gardé le port; celle-là, parce qu'elle n'y est parvenue qu'à travers les tempêtes. Dans l'une, c'est la grâce; dans l'autre, c'est la vertu qui est couronnée. La religion a des faveurs qui nous viennent de la libéralité divine, d'autres

que nous méritons par nos efforts. Les dons de Dieu se gouvernent par sa grâce: les mérites de l'homme ne s'achètent qu'au prix des combats. Appliquez-vous donc à la modestie, qui est la gardienne de la pudeur; au travail, qui fuit les bagatelles; à la frugalité, qui dédaigne le siècle. Recherchez les conversations dignes de Dieu, au souvenir de ce vers païen, sanctifié par l'Apôtre: « Les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs. » Des compagnes bavardes, désœuvrées, adonnées au vin, passionnées pour le luxe, sont le plus grand obstacle à la résolution de garder le veuvage. Par la loquacité, elles glissent des paroles ennemies de la pudeur; par le désœuvrement, elles éloignent de toute occupation sérieuse; par l'intempérance, elles ouvrent la porte à tous les désordres, par l'amour du faste, elles alimentent le feu de la concupiscence. Jamais femme de ce caractère n'a su parler des avantages de la viduité. C'est que, pour parler le langage de l'Apôtre, elles se font un Dieu de leur ventre, et aussi de ce qui l'avoisine.

Voilà, compagne bien-aimée dans le service de Dieu, des recommandations qu'il était, à peu près superflu de vous développer après l'Apôtre, mais qui ne seront pas sans consolation pour vous, puisque, si Dieu l'a ainsi décidé, elles vous rappelleront ma mémoire.